

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## L'objectif du Programme

Le PDME a pour objectif d'accroître les ventes à l'étranger de biens et services canadiens. Le Programme atteint cet objectif en partageant avec les entreprises les frais associés aux activités de commercialisation que celles-ci ne pourraient ou ne voudraient entreprendre de leur propre initiative, en vue de diminuer les risques que présente la pénétration d'un marché étranger. Le PDME encourage les entreprises canadiennes n'ayant pas déjà fait de l'exportation à devenir exportatrices. Il encourage également les exportateurs canadiens actuels à pénétrer de nouvelles régions géographiques ou à exporter de nouveaux produits.

## Les formes d'aide

Le Programme offre aux entreprises canadiennes une part de l'aide financière pour entreprendre diverses activités de promotion commerciale ou pour y participer. Toutes ces activités doivent être de nature commerciale, c'est-à-dire avoir pour objectif de stimuler les ventes à l'étranger.

### Au nombre des activités, citons:

- la participation à des foires commerciales reconnues, à l'étranger;
- les visites à l'extérieur du Canada pour trouver des débouchés;
- les visites d'acheteurs ou de représentants des ventes étrangers à destination du Canada ou d'un autre endroit approuvé;
- les accords de commercialisation (campagnes de commercialisation qui consistent en un certain nombre de foires commerciales et de visites axées sur un seul marché), pour les moyennes entreprises qui ont une expérience de l'exportation;
- le dépôt de soumissions pour un grand projet d'immobilisations à l'étranger assujéti à des formalités d'appel d'offres ou ouverts à la concurrence internationale;
- les activités spéciales d'associations commerciales de certains secteurs ne pratiquant pas la vente au profit de leurs membres.

## Les critères généraux d'admissibilité

Pour être admissible en vertu du PDME, les organismes doivent se ranger dans l'une des catégories suivantes:

- une société constituée;